

## DIPLOMES, CARTE PRO & RC

### 1. L'Ecole

OKLM SCHOOL est une école itinérante qui se déplace en fonction des conditions météorologiques et du niveau des élèves sur les plages du grau du roi – Port camargue (Boucanet, plage Nord, plage Sud, L'espiquette), de La Grande-Motte (Yatch Club), de Carnon (Grand travers, Petit Travers).

OKLM School dispense avec son propre matériel, des cours particuliers de kitesurf et de Wingfoil, de l'initiation au perfectionnement. OKLM School organise aussi des séances Coaching où les pratiquants viennent avec leur propre matériel pratiquer sous la responsabilité de l'école de kitesurf. Le moniteur responsable est Clément ROBERT, titulaire du BPJEPS Glisse Aérotractées, de sa carte professionnelle valide et d'une assurance en responsabilité civil souscrite à la FFVL.





Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Boomerang

## ATTESTATION

Nous soussignés Fédération française de vol libre, certifions par la présente que :

**Clement ROBERT**

a obtenu les qualifications suivantes :

- BPJEPS - option Kitesurf obtenu le 05/12/2023 sous le numéro BP4LMP231640.
- Qualification Tandem Handi Kitesurf obtenu le 10/05/2024
- Qualification Tandem Kitesurf obtenu le 10/05/2024

Fait à Nice le 30/12/2024  
Pour faire valoir ce que de droit.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOL LIBRE

1, place du Général Goiran - 06100 NICE

Tél. 04 97 03 82 82 - fvl@ffvl.fr

SIRET : 304 734 007 0061 - APE 9312 Z

Le Secrétariat Fédéral



Partenaire de la FFVL

1 place du Général Goiran 06100 Nice • Tél. 04 97 03 82 82 • www.fvl.fr • Agrément Jeunesse et Sport N°755131

Document édité le 30/12/2024 à 22:26 par Clement ROBERT (193.248.104.103)





**Fédération Française de Vol Libre**  
Delta · Parapente · Cerf-Volant · Kite · Boomerang



Le partenaire de la FFVL

## Bienvenue à la Fédération Française du Vol Libre

Nous vous remercions de votre confiance et sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous invitons à regarder toutes les opportunités sportives qui s'offrent à vous au sein de la FFVL.

Visiter sans réserve votre intranet fédéral ..... c'est une mine de renseignements et mise à jour !

Nous serions très heureux également de vous compter par votre implication dans les structures fédérales selon ce qui vous correspond et vos disponibilités. Le monde du vol libre est à vous.

Surtout prenez soin de vous dans vos pratiques.

Sportivement

La FFVL

### INFORMATIONS UTILES

**FFVL - 1 place du Général Goiran 06100 NICE**

Service licences, cartes compétiteurs :  
04 97 03 82 88 - licences@ffvl.fr

Assurances, accidents :  
04 97 03 82 77 - sinistres@ffvl.fr

Pour tout savoir :  
www.ffvl.fr (rubrique : licences et assurances)

Souscrivez votre licence en ligne  
rendant immédiate la validation de l'adhésion:  
<https://intranet.ffvl.fr/ffvl/licenceonline>

**En cas d'accident de vol libre :**  
votre déclaration d'accident doit parvenir à la FFVL  
dans les 5 jours : [https://intranet.ffvl.fr/declaration\\_accidentV2](https://intranet.ffvl.fr/declaration_accidentV2)  
(conformément aux dispositions du Code des assurances)

**SAAM - Verspieren Group**

60 rue de la Chaussée d'Antin  
BP 19 756 - 75 421 PARIS cedex 09  
06 78 97 18 55 - ffvl@saam-assurance.com  
Site : [www.saam-assurance.com](http://www.saam-assurance.com)



**ASSUREURS**

AXA (Responsabilité Civile et Individuelle Accident de base) :  
contrats n° FR00045291AV26A

TOKIO MARINE (Individuelle Accident Complémentaire) :  
contrat n° FR012444TT

TOKIO MARINE (Individuelle Accident complémentaire Sport  
de pleine nature) : contrat n° FR010058TT

HELVÉTI (Assurance Matériel) : contrat n° 91602696

GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE : contrat 505 177

MUTUAIDE ASSISTANCE

Pour votre rapatriement, si vous avez souscrit un pack europe  
(contrat n° 9384) ou une extension monde entier (contrat n°  
9383) contactez le +33 (0)1 48 82 63 48

N'hésitez pas à découper ce document pour conserver ces informations sur vous

Votre Carte !

**LICENCE 2026**  
Clement ROBERT  
Moniteur professionnel Kite-Wing n°  
1521036Y  
2891R-OKLM SCHOOL

Validité : 30/11/2025 au 31/12/2026



7F841258F62876E7

CoÉmission Fédérale (RC incluse)  
Pack Essentiel Passager Cat.kite, Buggy ou Tandemkite,  
(qualif. Tandemkiteur obligatoire),  
Protection Juridique,  
Option carte compétiteur Kite (non valide),  
Compétiteur Kite - N° K2894  
N°info\_sonnet1\_licence : 064193 9160  
Pratiques autorisées : Kitesurf  
Pratiques se condaires : Cerf-Volant, Landkite, Snowkite,  
Catacote, Wing  
Qualifications :  
BPJEPB - option Kitesurf n° BPJLMP231640  
Qualification Tandem Kitesurf  
Qualification Tandem Handi Kitesurf

FFVL - 1, place du Général Goiran - 06100 Nice - 04 97 03 82 88

**Fiche réflexe secours**

**Pour signaler tout accident, composez le 112**  
ou le n° local depuis n'importe quel téléphone.  
Donnez très clairement les informations suivantes :

1. Votre identité et le lieu d'appel (important pour la coordination des secours)
2. Localisation de l'accident
3. État de la victime :
  - Conscience ou pas ?
  - Respire-t-elle normalement ?
  - Yo-Hi quelque un avec elle ?
  - Peut-elle bouger ?
4. Couleur de l'appareil  
des personnes de votre équipe  
des qu'ils a été repérés par hélicoptère
5. Conditions d'accès
6. Risques particuliers

Mutuaide Assistance  
N°contrat 9384 / 9383  
Tel. + 33 (0)1 48 82 63 48

**Fréquence FFVL sécurité : 143.9875 MHz**

Découpez la, pliez la.

### Attestation d'assurance 2026 PRATIQUANT

**Le pratiquant :** Clément ROBERT  
2 RUE DE MONTSEGUR

**N° Licence FFVL :** 30240 LE GRAU-DU-ROI  
1521035Y

**Est assuré en tant que :** Moniteur professionnel Kite-Wing

**Selon les garanties et les modalités suivantes (si souscrites) :**

Garantie(s)	Description des garanties
<p>Responsabilité Civile liée à la pratique sportive Contrat XL INSURANCE COMPANY SE Succursale française Tour Majunga - La Défense 9, 6 place de la Pyramide 92800 Puteaux n°FR00045291AV26A</p>	<p>Souscrite</p> <p><b>Objet :</b> La garantie a pour objet de couvrir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'assuré du fait de dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs ou non consécutifs causés aux tiers, suite à un sinistre survenu à l'occasion des activités statutaires agréées et/ou encadrées par la FFVL correspondant à la licence fédérale souscrite et mentionnées ci-dessus, que ces activités soient aéronautiques ou « volantes » - quel que soit le type d'aéronef utilisé (PARAPENTE, DELTAPLANE ou SPEED-RIDING) - ou qu'elles soient terrestres ou « non volantes » (Cert-volant, Boomerang, Kite, Wing, Stand up Paddle, E-Foil), sous réserve d'être titulaire des qualifications et autorisations valides et nécessaires au vol ou à l'activité entreprise.</p> <p><b>Limites géographiques :</b> Monde entier A L'EXCLUSION DES PAYS SUIVANTS : ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, CUBA , VENEZUELA, BURUNDI, REGION EXTREME NORD DU CAMEROUN, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, ETHIOPIE, KENYA, MALI, NIGERIA, NIGER, SOMALIE, RÉPUBLIQUE DU SOUDAN, SOUDAN DU SUD, AFGHANISTAN, JAMMU &amp; KASHMIR, CORÉE DU NORD, PAKISTAN, MYANMAR, UKRAINE, RÉGIONS UKRAINIENNES DE ABKHAZIA, DONETSK &amp; LUGANSK, NAGARNO-KARABAKH, DISTRICT FÉDÉRAL DU CAUCASE NORD, OSSETIE DU SUD, RUSSIE, BIÉLORUSSIE, CRIMÉE, IRAN, IRAK, ISRAËL, GAZA, LIBAN, LIBYE, PROVINCE EGYPTIENNE DU NORD SINAI, SYRIE, YEMEN ET DE TOUT PAYS OÙ L'AÉRONEF ASSURÉ EST OPÉRÉ EN VIOLATION DES SANCTIONS DES NATIONS UNIES ET/OU DE L'UNION EUROPEENNE ET/OU DE LA FRANCE ET /OU DU ROYAUME-UNI ET/OU DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.</p> <p><b>Limite de garantie:</b> 2 500 000 d'Euros par sinistre, tous dommages confondus, y compris : - L'extension Responsabilité Civile Admise à l'égard des passagers (dommages corporels), limitée à 160 000 EUR (cent soixante mille euros) par personne transportée, uniquement si garantie souscrite en biplace. - L'extension Avance des frais de premiers secours à l'égard des passagers, limitée à 10.000 EUR (dix mille euros) par personne transportée, uniquement si garantie souscrite en biplace. - Les risques liés aux actes de guerre et au terrorisme Et avec une sous-limite de 30 000 EUR par sinistre pour les dommages immatériels non consécutifs</p> <p><b>Franchise :</b> 350 Euros par sinistre en cas de dommages matériels.</p>
<p>Individuelle accident de base Contrat XL INSURANCE COMPANY SE - Succursale française Tour Majunga - La Défense 9, 6 place de la Pyramide 92800 Puteaux n°FR00045291AV26A</p>	<p><b>NON Souscrite</b></p>
<p>Individuelle Accident biplace passager Contrat XL INSURANCE COMPANY SE - Succursale française Tour Majunga - La Défense 9, 6 place de la Pyramide 92800 Puteaux n°FR00045291AV26A</p>	<p>Souscrite le 30/11/2025</p> <p><b>Objet :</b> Capital de 10 000 € en cas de décès ou invalidité permanente. Franchise de 10% en cas d'IFP - Frais médicaux : jusqu'à 1 000 € par sinistre - Frais de thérapie sportive : jusqu'à 4 500 € par sinistre - Frais de recherche : jusqu'à 7 700 € par sinistre, suite à un sinistre survenu à l'occasion des activités statutaires agréées et/ou encadrées par la FFVL correspondant à la licence fédérale souscrite et mentionnées ci-dessus.</p> <p><b>Assuré :</b> tout passager de l'aéronef ou de l'équipement piloté par le pilote ou pratiquant biplaceur ayant souscrit la présente garantie.</p> <p><b>Limites géographiques :</b> Monde entier A L'EXCLUSION DES PAYS SUIVANTS : ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, CUBA , VENEZUELA, BURUNDI, REGION EXTREME NORD DU CAMEROUN, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, ETHIOPIE, KENYA, MALI, NIGERIA, NIGER, SOMALIE, RÉPUBLIQUE DU SOUDAN, SOUDAN DU SUD, AFGHANISTAN, JAMMU &amp; KASHMIR, CORÉE DU NORD, PAKISTAN, MYANMAR, UKRAINE, RÉGIONS UKRAINIENNES DE ABKHAZIA, DONETSK &amp; LUGANSK, NAGARNO-KARABAKH, DISTRICT FÉDÉRAL DU CAUCASE NORD, OSSETIE DU SUD, RUSSIE, BIÉLORUSSIE, CRIMÉE, IRAN, IRAK, ISRAËL, GAZA, LIBAN, LIBYE, PROVINCE EGYPTIENNE DU NORD SINAI, SYRIE, YEMEN ET DE TOUT PAYS OÙ L'AÉRONEF ASSURÉ EST OPÉRÉ EN VIOLATION DES SANCTIONS DES NATIONS UNIES ET/OU DE L'UNION EUROPEENNE ET/OU DE LA FRANCE ET /OU DU ROYAUME-UNI ET/OU DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.</p> <p><b>Bénéficiaires en cas de décès :</b> « mon conjoint non divorcé ni séparé judiciairement; à défaut à mon partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité; à défaut, mes descendants, par égales parts entre eux, la part du prédécédé revenant à ses descendants directs, par parts égales entre eux, ou à défaut de descendants du prédécédé, à ses frères et sœurs survivants, par parts égales entre eux; à défaut, à mes père et mère, par égales parts entre eux, ou à défaut, au survivant, pour la totalité; à défaut, mes héritiers dans l'ordre successoral», sauf désignation expresse de l'adhérent auprès de la FFVL.</p>

<p>Protection Juridique Contrat GROUFAMA PROTECTION JURIDIQUE n°505 177</p>	<p>Souscrite le 30/11/2025 <b>Plafond de garantie (TTC) :</b> Il inclut l'ensemble des frais et honoraires que nous sommes susceptibles de prendre en charge par sinistre. Son montant est de : - 25 000 € par sinistre, relevant de la compétence d'une juridiction de l'un des pays suivants : France (y compris DROM POM COM) et des autres pays membres de l'Union Européenne, Andorre, Liechtenstein, Norvège, Principauté de Monaco, Suisse et Vatican. - 10 000 € par sinistre pour les seules actions en Défense relevant de la compétence juridique située sur tout autre territoire dans le reste du Monde. <b>Seuils d'intervention (TTC) :</b> Le montant en principal des intérêts en jeu doit au moins être égal à 200 €. En deçà, nous n'intervenons pas. Toutefois, aucun seuil d'intervention n'est retenu en matière de consultation juridique ou lorsque vous êtes cité à comparaître devant une juridiction répressive. <b>Service d'informations juridiques par téléphone :</b> 01 41 43 77 48 (coût des communications selon le tarif en vigueur de votre opérateur de télécommunication), du lundi au vendredi de 9 h à 20 h et le samedi de 9 h à 12 h 30 sauf jours fériés. <b>Étendue géographique des garanties :</b> Vos garanties s'exercent : - En France (y compris DROM POM COM) et dans les autres pays membres de l'Union Européenne, Andorre, Liechtenstein, Norvège, Principauté de Monaco, Suisse et Vatican. - Sur tout autre territoire dans le reste du Monde, pour les seules actions en Défense relevant de la compétence juridique dudit territoire.</p>
<p>Extension Sports de Pleine nature</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantie Responsabilité Civile - Contrat AXA France IARD n°7300499704 : Souscrite <b>Objet :</b> la garantie a pour objet de couvrir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des Tiers à la suite d'un sinistre survenu du fait de l'exercice des activités des Activités sportives assurées pratiquées, à titre de loisir. Cette garantie intervient en complément ou à défaut des garanties RC « vie privée » souscrite par l'Assuré. <b>Limite de garantie :</b> 5 000 000 € par année d'assurance et par sinistre, tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus. <b>Limites géographiques :</b> France métropolitaine, DROM-COM- POM et MAROC.</li> <li>- Garantie Individuelle Accident - Contrat TOKIO MARINE n°FR010058TT : <b>NON Souscrite</b></li> <li>- Garantie Assistance Rapatriement - Contrat MUTUAIDE n°9384 : <b>NON Souscrite</b></li> </ul>

2

Document édité le 30/11/2025 à 09:11 par Clément ROBERT (82.216.148.190)

La présente attestation est valable du 30/11/2025, 00h00 au 31/12/2026, 24h00 (heure française)

Cette attestation d'assurance est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit, à titre d'information et de preuve de l'existence du contrat d'assurance à la date figurant ci-dessus. Elle ne peut en aucune manière engager les assureurs au-delà des conditions, limitations et exclusions du contrat.

**POUR LE DETAIL DES GARANTIES, CONDITIONS ET EXCLUSIONS APPLICABLES A CHAQUE CONTRAT, SE REPORTER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DES POLICES D'ASSURANCE CORRESPONDANTES.**

Coordonnées :

Services de gestion SAAM : [ffvl@saam-assurance.com](mailto:ffvl@saam-assurance.com)

En cas d'accident, veuillez déclarer votre sinistre dans les 5 jours auprès de la FFVL :

- Sur le Site web : [www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr) Par email : [sinistres@ffvl.fr](mailto:sinistres@ffvl.fr)

L'équipe du SAAM est à votre disposition pour tout complément d'information.

Fait à Paris, Le 30/11/2025

SAAM VERSPIEREN GROUP  
Laurent HAUMONT



# DISPOSITIF DE SECURITE ET D'INTERVENTION

## 2. Le Matériel

### a. Les équipements de pratique

L'équipement fourni aux élèves est adapté aux conditions de pratique.

L'école dispose de voile de 5m<sup>2</sup> à 14m<sup>2</sup> permettant de fournir la taille de voile adéquate au vent et aux caractéristiques physiques de l'élève. Les barres sont équipées de système de largage répondant aux attentes de l'AFNOR. Les planches peuvent être accrochées aux élèves par un système de leash disposant lui aussi d'un système de largage (avec l'obligation de porter un casque).

### b. L'équipement individuel fourni lors des cours particuliers

Les élèves sont équipés avec le matériel suivant :

- Casque équipé d'un talkie-walkie pour recevoir les consignes du moniteur
- Combinaison Néoprène / Lycra adapté à la température de l'eau
- Gilet de flottaison
- Un leash d'aile
- Un harnais de type culotte

### c. L'équipement individuel du moniteur

Le moniteur de l'école encadrant les élèves est équipé en permanence de :

- Une combinaison
- Un harnais
- Un coupe-ligne
- Un talkie-walkie pour transmettre des informations à l'élève
- Une trousse de premiers secours (Coussin Hémostatique, Compresse, Antiseptique, Icebag, Bandes, Garrot, Couverture de survie)
- Un téléphone portable

### d. L'équipement pour les séances Coaching, navigation surveillée et Guide

Lors de ces séances, les pratiquants utilisent leur propre matériel. Toutefois, OKLM School s'assure par un contrôle visuel, du bon état des équipements de l'élève ainsi que par un test de déclenchement des sécurités du bon fonctionnement de celles-ci. OKLM school s'assure aussi que le matériel utilisé est en adéquation avec les conditions météorologiques du moment. OKLM s'assure aussi que chaque élève est équipé d'un coupe ligne en état de fonctionnement. OKLM fournit pour chaque élève, un casque équipé d'une radio. OKLM propose aussi un gilet de flottaison (obligatoire si navigation en dehors de la bande des 300m).

### 3. Procédures de sécurité et d'intervention

#### a. Le rappel des procédures de sécurité aux élèves

Chaque début de cours est marqué par un rappel sur l'utilisation des dispositifs de sécurité du kite. Il existe trois niveaux successifs de sécurité pour neutraliser la puissance d'une aile de kitesurf. Ces niveaux sont décrits systématiquement de la façon suivante à tous les participants quel que soit le format de séance :

Action	Dans quel cas ?	Conséquence sur l'aile
1 – Lâcher la barre	Chute ou Perte de Contrôle de l'aile	L'aile rejoint le bord de fenêtre où sa puissance est au plus faible et tombe.
2 – Déclencher à la boucle	Dans le cas où : - Lâcher la barre ne suffit pas à neutraliser la puissance et que l'aile nous attire vers un danger (exemple : rochers) - Casse d'une ligne - Emmelâge avec un autre pratiquant	L'aile n'est tenu que par un fil ce qui la met en drapeau et neutralise sa prise au vent et donc la puissance générée par celle-ci.
3 – Libérer totalement l'aile	Dans le cas où le déclenchement ne suffit pas à neutraliser la puissance fournie par l'aile.	Désolidarisation totale du pratiquant et de son aile.

Les débuts de séances sont aussi systématiquement marqués par un descriptif des conditions météorologiques en cours et prévues ainsi que d'un descriptif complet des dangers du spot (ex : présence de rocher, courant, autres usagers...).

#### b. Organisation de la sécurité d'une séance

OKLM School organise des séances de kitesurf sur l'espace public maritime. Ainsi, la présence d'autres usagers est à prévoir. OKLM s'organisera toujours pour exercer ces séances de kitesurf dans des zones les plus dégagées possibles des autres usagers de ces espaces. OKLM Kitesurf s'engage aussi à jouer un rôle d'information pour les autres usagers sur les risques encourus à s'approcher des pratiquants. L'école a distingué deux types d'évènements possibles pouvant mettre en péril un élève :

- L'élève se fait tracter par le kite sans pouvoir s'arrêter.
- L'élève n'arrive pas à revenir au bord.

Ses risques peuvent être grandement atténués de plusieurs manières.

Le moniteur se placera toujours sous le vent de l'élève de façon à pouvoir intervenir sur l'aile ou sur l'élève directement. La direction du vent pour les séances ne peut être située qu'entre sideshore et onshore. Lorsque le vent est sideshore, le moniteur disposera d'un moyen d'intervention sur la plage pour pouvoir secourir un élève ne pouvant pas revenir au bord. Lorsque le vent est side on à onshore, l'élève sera ramener au bord par son aile.

NB : Le moniteur est capable d'aller chercher une victime et son matériel à la nage ou en kitesurf.

#### c. Dispositif en cas d'accident

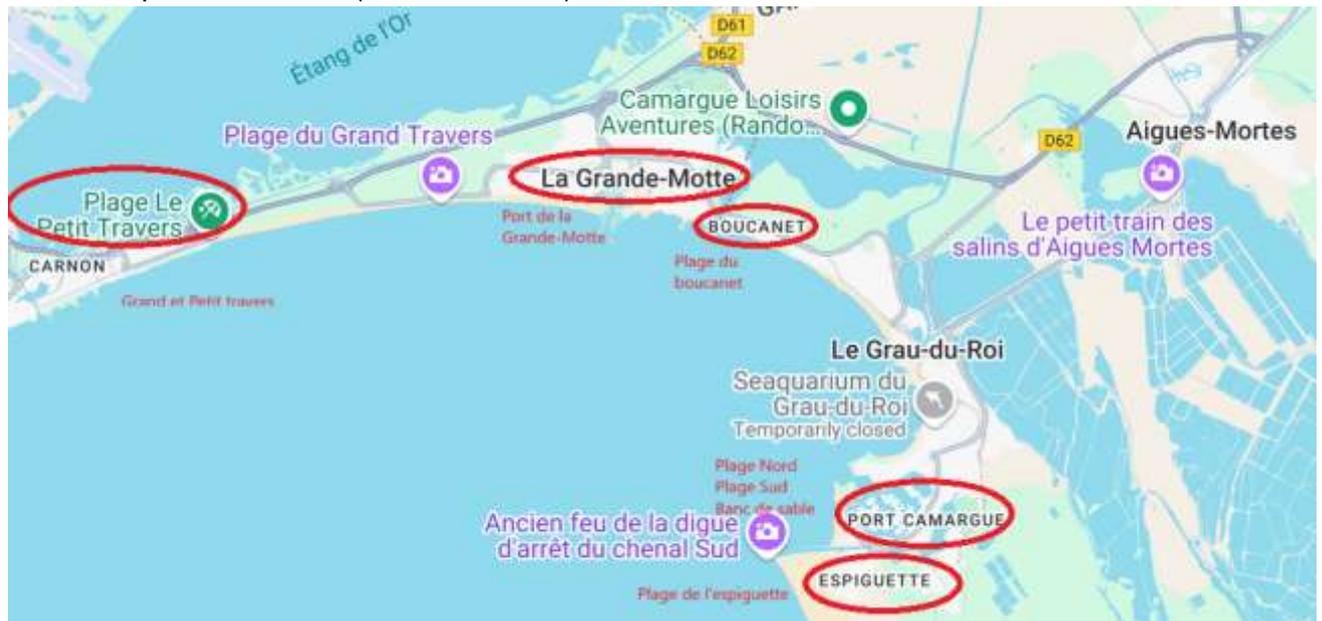
Le moniteur a été formé aux premiers secours et sait comment réagir en cas d'accidents bénin à grave.

La procédure suivie est celle enseignée lors des stages de premier secours : Protéger, Alerter, Secourir.

#### 4. Les sites de pratique

Les numéros en cas d'urgences sont :

- 18 pour les Pompiers
- 196 pour le CROSS (VHF Canal 196)



## a. La plage du Boucanet (Grau du roi)

Plusieurs accès permettent d'arriver sur le lieu de pratique :

- Au vent : Restaurant le Bambou Beach
- Sous le vent : Plage du Poète, Rue du commandant Marceau

Situé à la sortie de la Grande-Motte, en direction du Grau du Roi, Le 'Bouca', ainsi nommé dans le jargon, fait partie d'un des spots phare du Languedoc Roussillon. Il marche par plusieurs orientations : Nord/Ouest, mais aussi par vent de Sud (s'il n'est pas trop Est). Lorsque le vent y est relativement fort, des petites vagues se forment, ce qui donne de bon kickers. Par tram (Nord/Ouest), le vent est orienté side shore (on part sur l'eau tribord) et Side-On par Sud (on part sur l'eau bâbord). L'inconvénient de ce spot ? De par son orientation et la présence d'immeubles, il est assez vite déventé (surtout lorsque la tram, le soir venu, tourne un peu Nord-Est). Le spot est délimité par des digues, mais l'espace est suffisamment grand pour ne pas trop se gêner.

### Les petits plus

La Maison Méditerranéenne des arts et de l'écologie, le aquarium, Parc de loisir Carrage Lévins.



### Accès

Lorsque vous arrivez par la Grande-Motte, traversez la ville et dirigez-vous vers le Grau-du-Roi. Après une longue ligne droite, vous allez passer le centre de rééducation fonctionnelle sur votre droite, continuez encore un peu jusqu'au croisement, le Boucanet sera indiqué sur votre droite. Arrêtez-vous sur les places de parking à gauche, lorsque vous apercevez la plage.

En arrivant par le Grau-du-Roi, prenez la direction «rive droite» puis au rond-point à droite suivre «Le Boucanet».

**Orientations de vent**

**Meilleur vent**

Nord-Ouest, Ouest, Sud-Est

**Commodités**

**Contact**

Office du tourisme du Grau du Roi  
04 66 51 67 70  
<http://www.vacances-en-carrage.com>

**Statistiques de vent (windfinder)**

Mois	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	M
Direction vents dominants	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Probabilité vents > 12 nœuds (%)	33	37	25	33	37	32	30	18	27	34	31	41	32
T° air moyen	10	8	14	17	20	24	26	26	23	18	15	11	17



## b. Plage Nord (Le grau du roi – Port camargue)

Voilà un des meilleurs spots de Port Camargue, lorsque les conditions sont réunies. Ce dernier fonctionne par vent de secteur Ouest à Nord-Ouest, à partir de Nord-Nord-Est, vous pouvez oublier. Il y a beaucoup de digues à plage Nord et peu d'eau aussi, bref, tous ces éléments en font un super spot de freestyle, puisque flat ! Mais attention aux digues, lorsque vous débutez, gardez bien vos distances, quitte à remonter à pied.

En sortant des digues vous pourrez même vous amuser avec les petites vagues. C'est le spot facile par excellence ! Par tramontane, on y a pied quasiment partout, le vent amène au bord et les vagues déferlent sur un banc de sable.

**Les petits plus**  
Thalassothérapie, la Maison Méditerranéenne des vins et de l'olive, Squashium, Parc de Golf Camargue Lézard.

**Accès**  
Prendre la direction du Grau-du-Roi. Bien surveiller les indications sur les ronds-points. Suivre Port-Camargue, puis, une fois dans Port Camargue, prendre la direction de Plage Nord au rond-point. Continuez tout droit jusqu'au parking à côté du Yacht Club. Il vous faudra ensuite marcher quelques dizaines de mètres pour atteindre la plage.





**Orientations de vent**



**Meilleur vent**  
Ouest, Nord-Ouest ①

**Commodités**  
WC

**Contact**  
Office du tourisme du Grau du Roi  
04 66 51 67 70  
<http://www.vacances-en-camargue.com>

**Statistiques de vent @windfinder**

Mois	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Ju	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	M
Direction vents dominants	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
Probabilité vents > 12 nœuds (%)	33	37	35	33	37	33	30	18	27	34	31	41	32
1 <sup>er</sup> et moyen	10	9	14	13	20	24	26	28	23	19	15	11	17

## c. Plage Sud (Le grau du roi – Plage camargue)

Le "Plage Sud" mythique du Languedoc-Roussillon. Le spot marche par plusieurs orientations d'Ouest (parfois même Sud-Ouest, on n'y pense pas assez), à Nord-Est. Par Ouest-Nord Ouest, le vent est quasiment On shore, il forme de petites vagues, parfaites pour s'en servir de kicker, mais attention pour les débutants, c'est une orientation délicate pour naviguer et sortir des digues. Par Nord, le vent devient Side (et un peu plus irrégulier), il suffit alors de se coller à la digue pour avoir une jolie zone de flat. Vous pourrez choisir de naviguer à droite ou gauche de la digue. Suivant le vent, le plan d'eau et la fréquentation du spot, l'un ou l'autre sont mieux. Mais attention de toujours prendre vos distances avec la digue qui se trouve sous votre vent. Et surtout, n'oubliez pas qu'il n'y a rien de plus classe que de dire "je vais rider à South Beach".

**Les petits plus**  
Thalassothérapie, la Maison Méditerranéenne des vins et de l'olive, Squashium, Parc de Golf Camargue Lézard.

**Accès**  
Prendre la direction du Grau-du-Roi. Bien surveiller les indications sur les ronds-points. Suivre Port-Camargue, puis, une fois dans Port Camargue, prendre la direction de Plage Sud au rond-point. Continuez tout droit. Se garer sur le parking de plage sud qui se trouve à votre gauche, juste après les superettes et restaurants. Le spot est facile à repérer lorsque ça navigue, car on voit les ailes dépasser des immeubles. Garez-vous à droite ou à gauche du parking, suivant l'endroit où vous souhaitez naviguer.






**Orientations de vent**



**Meilleur vent**  
Nord, Nord-Ouest, Ouest ①

**Commodités**  
WC

**Contact**  
Office du tourisme de Port Camargue  
04 66 51 67 70  
<http://www.vacances-en-camargue.com>

**Statistiques de vent @windfinder**

Mois	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Ju	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	M
Direction vents dominants	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
Probabilité vents > 12 nœuds (%)	33	37	25	33	37	32	30	18	27	34	31	41	32
1 <sup>er</sup> et moyen	10	9	14	17	20	24	26	26	23	19	15	11	17

#### d . Plage de L'Espiguette (le Grau du roi- Port camargue)



Spot officiel du Grau du Roi / Port Camargue, le spot de l'Espiguette se situe sur une immense et magnifique plage sauvage. Très prisée en été par les amateurs de grands espaces quand le reste du littoral est surpeuplé, l'Espiguette offre un plan d'eau immense et une grande étendue de sable fin pour s'initier au pilotage de l'aile et tirer ses premiers bords en sécurité.

L'aire de décollage se trouve légèrement sur la gauche quand on arrive au bord de l'eau. Son début est matérialisé par un panneau signalant que cette zone est réservée à la pratique de sports aérotractés. Prévoyez quinze bonnes minutes à pied pour rejoindre la zone de kite depuis le parking.

Le spot de l'Espiguette se pratique par vent de Nord-Nord-ouest à Sud-Sud-Est. Le Nord-Ouest est très présent en hiver et au début de printemps (Tramontane) et le thermique (Sud/Sud-Ouest) se lève quant à lui plutôt l'été en fin de journée. Les freeriders y trouveront un véritable petit paradis en tirant de longs bords le long d'un littoral encore très sauvage.

- Il est possible de venir naviguer toute l'année sur le spot de l'Espiguette.
- En période estivale, la zone de kite est séparée de l'espace baignade par une rangée de bouées jaunes qu'il ne faut pas franchir.
- Le grand parking gratuit n'est accessible qu'aux véhicules de moins de 2 mètres.
- La navigation et les différents emplacements des chenaux sont détaillés dans un arrêté préfectoral : [voir l'arrêté 051/2018](#)
- L'Espiguette est souvent utilisée par d'autres écoles de kitesurf. Restez éloignés de leurs élèves.

## e. La grande motte (Port)

Situé juste en face du centre nautique et en plein cœur de la Grande-Motte, ce spot est le lieu incontournable pour les riders en tous genres de la région : windsurf, paddle, surf, et kite bien sûr. Il fonctionne essentiellement par vent de secteur Sud, du Sud-Est au Sud-Ouest (lorsqu'il est trop Est il devient irrégulier). Dès que le vent se met à souffler, ou que des dépressions passent au large, des vagues se lèvent, pour le plus grand bonheur des rideurs. En revanche, lorsque c'est trop fort, le plan d'eau devient clapoteux et bouillonnant et il n'est pas rare qu'il pleuve. Ce n'est pas le meilleur spot à conseiller pour des débutants, car la plage n'est pas immense, et elle est bordée de pailloles une bonne partie de l'année, il faut donc rester très prudent. Entre windsurfers et kiteurs, la fréquentation sur l'eau est généralement assez élevée, il vaut donc mieux parfois descendre une centaine de mètres sous le vent pour trouver un peu plus de tranquillité. Lorsqu'il est orienté Sud-Ouest, le vent peut osciller entre 12 et 20 nœuds, en revanche, lorsqu'il est de secteur Sud ou Sud-Est, il peut devenir fort et monter jusqu'à plus de 30 nœuds. Un chenal de kitesurf est mis en place en été afin de pouvoir accéder ensuite à la zone au-delà des 300 mètres, réservée aux baigneurs.



Club FFVL : Objectif KiteLoop

**Les petits plus**  
Espace Grand Bleu, Golf International 18 trous, Institut thalassothérapie, Casino, Palais des congrès, Pailloles, école de voile

### Accès

Depuis Montpellier prendre l'A9 direction Marseille, sortir à la Grande-Motte/Carnon (sortie 29), continuer sur la D66 et sortir à la Grande-Motte, continuer tout droit direction Centre Nautique, puis au feu à droite, suivre toujours la direction du Centre Nautique, se garer au grand parking au bout de l'avenue du Centre Nautique.

### Orientations de vent



### Meilleur vent

Sud-Ouest, Sud-Est

### Commodités



Contact : Office du tourisme de la Grande Motte : 04 67 56 42 00 / [www.ot-lagrandemotte.fr](http://www.ot-lagrandemotte.fr)

### Statistiques de vent @windfinder

Mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Ju	Ju	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	M
Direction vents dominants	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Probabilité vents > 12 nœuds (%)	37	38	35	32	36	35	27	17	25	26	31	41	32
T° air moyen	8	9	14	17	20	23	26	27	23	19	14	10	17

## f. Le grand travers (la grande motte)

En continuant sur la longue avenue qui longe la mer, vous passez du petit travers qui est rattaché à la ville de Carnon au grand travers rattaché à la Grande Motte. Le spot est en tout point similaire, il fonctionne avec les mêmes orientations de vent : Sud-Est à Sud-Ouest, et lève parfois même quelques jolies vagues, lorsque la dépression est suffisamment importante. Le vent y souffle On /side On shore, ce qui en fait un spot sécurisant pour les débutants, d'autant que la plage est relativement grande et qu'il y a de l'espace pour préparer son matériel, atterrir et décoller.

**Les petits plus**  
Espace Grand Bleu, Golf International 18 trous, Institut thalassothérapie, Casino, Palais des congrès, Pailloles

Club FFVL : Objectif KiteLoop



### Accès

Depuis l'autoroute A9 prendre la sortie 29 : Montpellier-Est/ la Grande-Motte/Carnon, continuer sur la D66 et emprunter la sortie le Grand Travers. Prendre à gauche à l'intersection, direction la Grande-Motte, et se garer sur les parkings qui longent la plage. Accès plage n°59 et 60.

### Orientations de vent



### Meilleur vent

Sud-Ouest, Sud-Est

### Commodités



Contact : Office du tourisme de la Grande Motte : 04 67 56 42 00 / [www.ot-lagrandemotte.fr](http://www.ot-lagrandemotte.fr)

### Statistiques de vent @windfinder

Mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Ju	Ju	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	M
Direction vents dominants	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Probabilité vents > 12 nœuds (%)	29	34	35	38	38	33	35	30	27	30	34	37	33
T° air moyen	8	9	13	16	20	24	27	26	23	18	14	10	17

## g. Le petit travers (Carnon)

Le Petit travers, c'est le spot pratique. Situé à 15 minutes de Montpellier et disposant d'une zone de kite en été, c'est un peu le spot incontournable de la saison estivale et des gros coups de thermique. Il fonctionne par 2 orientations : Sud-Est ou Sud-Ouest. Dans les deux cas, le vent souffle On/Sea/On Shore, avec pas mal de clapot, voire parfois même des vagues. On peut donc y pratiquer le freestyle, mais aussi le strapless. C'est un des spots incontournables de la région.

**Le mot du champion local Valentin Garat :** "Je suis souvent au petit travers quand ça souffle Sud-Est car le vent y rentre bien, il y a un peu de flat entre les vagues au bord, malheureusement les sessions par thermique sont plus rares mais lorsqu'il y a un bon 20 nœuds, c'est un de mes spots préférés ! Il faut juste tenir un peu le merage l'été, ça n'a des coûts 2 barses !"

Les petits plus  
Le site naturel de l'étang de l'Or  
Pâtisseries



Orientations de vent



Meilleur vent

Sud-Ouest, Sud-Est

Commodités



Contact

Office du tourisme de Carnon  
04 67 50 51 15 / [www.carnontourisme.com](http://www.carnontourisme.com)

Statistiques de vent Omnidir

Mis	Jan	Feb	Mar	Avr	Mai	Ju	Ju	Ao	Sep	Oct	Nov	Dec	M
Direction vents dominants	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Probabilité vent > 12 nœuds (%)	29	34	39	38	36	33	35	30	27	30	34	32	33
1 <sup>er</sup> air moyen	8	9	12	16	20	24	27	26	22	18	14	10	17

### Accès

Depuis l'autoroute A9 prendre la sortie 29 : Montpellier-Est/ la Grande-Motte/Carnon, continuer sur la D66 et emprunter la sortie Petit Travers, prendre à gauche au Rond-Point, la D58, et longer la plage jusqu'à l'entrée de plage numéro 74.

**E. Séance possible en pleine mer à plus de 300m des côtes depuis un bateau semi Rigide**  
**Plan de balisage des plages (1 secteur Nord-Ouest, 2 Centre, 3 Sud)**



